
Don du citoyen Desmarres, aumonier du Haras-du-Pin, d'une pension de 200 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Desmarres, aumonier du Haras-du-Pin, d'une pension de 200 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 411;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29441_t1_0411_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

DENIS, Andrée MERZEAU, CHEMINAND, BRARD, BOUYÉ, CAZENAVE, BOURDO, MÉRIAUD (*présid.*), NIQUET (*secrét.*), ROCHER, BERTEAUD [et 2 signatures illisibles].

40

Le citoyen Jean-Pierre, cordonnier, détenu à Saint-Lazare par ordre du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle, travaille pour les défenseurs de la patrie; il supporte ainsi patiemment la privation de sa liberté, de sa femme et de ses enfans; il fait passer une paire de souliers qu'il offre pour un défenseur de la patrie (1).

Sa femme écrit qu'il a été incarcéré par un ordre, émané du comité révolutionnaire de cette section; et que depuis trois mois il gémit dans les prisons sans connoître les motifs de son arrestation; elle représente que les enfans, dont elle est chargée, nécessitent un prompt élargissement de son mari, qui d'ailleurs est, suivant elle, un bon patriote et un zélé défenseur de la République (2).

41

Le citoyen Desmarres, ci-devant aumonier du Haras-du-Pin, fait don à la nation d'une pension de 200 liv. dont il jouit pour les frais de la guerre (3).

42

Par l'intermission du citoyen R.T. Lindet, le citoyen Bardouil, officier invalide, offre à la patrie la somme de 75 liv.; il a donné 25 liv. à la section pour les deux cavaliers qui volent aux frontières (4).

43

Le citoyen Bonnet, artiste vétérinaire, dépose à l'autel de la patrie la médaille, qui lui fut chère, comme le prix de ses travaux, mais qu'il déteste aujourd'hui, comme le signe de la servitude et l'emblème de la royauté (5).

[S. l. 21 germ. II] (6).

« Citoyens représentants,

Je suis un artiste vétérinaire, élève dans l'école ci-devant royale d'Alfort, patriote avant 1789, républicain avant le 10 août, Montagnard

- (1) P.V., XXXV, 132. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t).
 (2) J. Sablier, n° 1250.
 (3) P.V., XXXV, 132. J. Sablier, n° 1250.
 (4) P.V., XXXV, 132 et 345. Minute du P.V. (C 297, pl. 1025, p. 11). Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t).
 (5) P.V., XXXV, 132, et 346. Bⁱⁿ, 23 germ. (1^{er} suppl^t); J. Mont., n° 149.
 (6) C 297, pl. 1025, p. 9.

avant le 31 mai, sans-culotte par devoir et par goût.

Si je m'honorais avant la Révolution d'un état qui me mettait à portée d'être utile à l'agriculture, à la société, je m'en glorifie aujourd'hui, que mes soins sont consacrés à la conservation de ces courageux animaux qui servent si utilement la patrie et la liberté. Mais une chose m'avilit à mes propres yeux, c'est cette marque distinctive de mon état, cette médaille qui me fut chère, comme le prix de mes travaux, mais que je déteste comme le signe de la servitude et l'emblème de la royauté.

Représentants, je dépose cette médaille sur l'autel de la patrie. Daignez la recevoir, la briser de cette même main qui abattit le tyran dont elle émane, et me donner à la place, un signe républicain comme mon cœur. Périssent les tyrans! Vive la République!»

BONNET (*artiste vétérinaire*).

44

Le citoyen Bertrand Broussard Fousmarais, lieutenant invalide, se contentant du produit du peu de bien qu'il cultive, fait don à la patrie, jusqu'à la paix, d'une pension de 600 liv. qui lui a été accordée; il désire qu'elle soit employée à l'entretien des défenseurs de la patrie (1).

45

La société populaire de Créances, district de Coutances, annonce qu'elle a déposé au chef-lieu de district 60 chemises, 3 draps, 2 bonnets de laine, une paire de bottes, et 121 liv. 2 s. en assignats, produit d'une collecte patriotique; elle destine cette offrande aux braves citoyens de l'armée de la Moselle. Les dons civiques se renouvellent chaque jour; un citoyen a donné plus de 200 livres de métal (2).

46

Les administrateurs et l'agent national du district de Bois-Commun, département du Loiret, écrivent qu'ils ont envoyé au trésor national 248 marcs d'argenterie provenant des dépouilles de leurs églises. Ils invitent la Convention nationale à ne quitter son poste que lorsque l'étendard tricolor sera arboré par tous les peuples de l'Europe (3).

47

La société populaire de Brutus-Villiers, ci-devant Montivilliers annonce que le citoyen

- (1) P.V., XXXV, 133. J. Sablier, n° 1250.
 (2) P.V., XXXV, 133. Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t).
 (3) P.V., XXXV, 133. Bⁱⁿ, 23 germ.; J. Sablier, n° 1250; Débats, n° 571, p. 392.